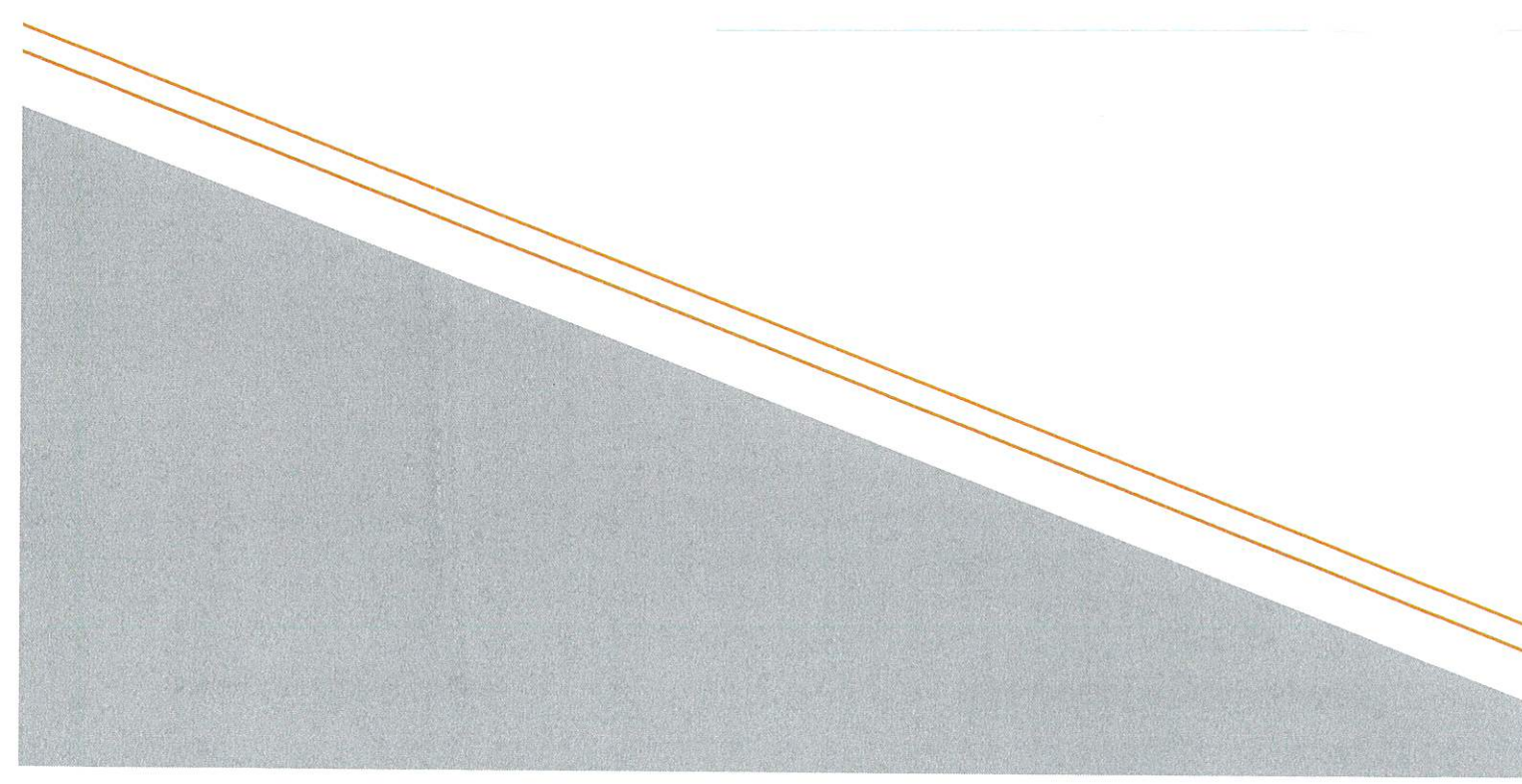


CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

ETHIQUE – SOCIAL - ENVIRONNEMENTAL

NIPPON SHIKIZAI France



À propos du Code de Conduite des Fournisseurs de NIPPON SHIKIZAI France

NIPPON SHIKIZAI France (NSF) est une entreprise industrielle de sous-traitance qui fabrique des cosmétiques solides et dérivés parfumés depuis 1985. Travaillant en collaboration avec de prestigieux clients de la cosmétique française, NSF met au cœur de ses préoccupations de satisfaire leurs besoins en proposant des produits hautement qualitatifs.

NSF s'est engagée à respecter des valeurs morales et éthiques dans la gestion de son entreprise. Nous attendons que nos fournisseurs et prestataires respectent et adhèrent à la même philosophie dans la gestion de leur propre entreprise.

Ce code de Conduite se réfère avant tout aux textes de loi et réglementations en vigueur et fait référence aux engagements de NSF en matière de Qualité, d'Hygiène, de Sécurité et d'Environnement.

L'ensemble des fournisseurs et prestataires de NSF doivent accepter la responsabilité professionnelle qui leur incombe de respecter les exigences de ce Code de Conduite. Il est attendu qu'ils agissent de manière exemplaire, dans le strict respect de ce cadre.

○ Normes de travail et responsabilités sociales

Nos fournisseurs et prestataires s'engagent à respecter les droits de l'Homme ainsi que le Code du travail concernant :

- **Le travail des enfants** : Nos fournisseurs doivent respecter la limite d'âge fixée par l'article L4153-1 du Code du travail qui interdit d'employer des travailleurs de moins de 16 ans.
- **Le travail forcé** : le recours au travail forcé, à l'esclavage, à la servitude ou au trafic d'êtres humains sont strictement interdits. Tout travailleur est en droit d'accepter ou de quitter un emploi librement.
- **Les harcèlements et abus** : Nos fournisseurs s'engagent à offrir un environnement de travail exempt de toute forme d'intimidation et de harcèlement à l'égard des collaborateurs, des sous-traitants et des candidats à l'emploi. Nous attendons que nos fournisseurs traitent leurs travailleurs avec respect et dignité.
- **Les discriminations** : Nos fournisseurs s'engagent au respect des dispositions du Code du travail relatives au principe de non-discrimination (articles L1132-1 à L1132-4). Aucune distinction entre les personnes ne peut être fondée sur l'origine géographique comme ethnique, la religion, le sexe, l'apparence physique, l'âge, l'état de santé, les opinions politiques et syndicales, l'orientation sexuelle et le handicap.

Ces principes de non-discrimination s'appliquent au recrutement, et en cas : de mobilité, de qualification, de rémunération, de promotion, de formation et de conditions de travail.

○ Préservation de la santé et sécurité

Nos fournisseurs s'engagent de manière continue à la santé et sécurité de ses employés en veillant à :

- Prévenir les accidents et les atteintes à la santé,
- Mettre à disposition des postes de travail adaptés, sains et sécurisés,
- Former ses employés aux notions d'hygiène et de sécurité,
- Impliquer ses collaborateurs dans la santé et sécurité au travail

Nos fournisseurs mettent également en œuvre une veille réglementaire afin de s'assurer du respect des différentes exigences réglementaires en vigueur.

L'analyse en continue des risques auxquels sont confrontés les collaborateurs de nos fournisseurs permet de mieux les prévenir et d'intégrer ces principes au sein des activités quotidiennes.

○ Protection des données

Nos fournisseurs respectent la réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD). Les données qualifiées de privées qui seront collectées seront pour des objectifs définis. L'accès à ces données doit être restreint, seules les personnes concernées par le traitement de ces données pourront y avoir accès.

○ **Respect des lois et règlements**

Nos fournisseurs se doivent d'agir en toute légalité. Nos fournisseurs se conformeront à toutes les lois et à tous les règlements nationaux, locaux et internationaux concernant la conduite de leur entreprise.

○ **Qualité et transparence**

Nos fournisseurs attachent une importance particulière au respect des décisions et traités internationaux ainsi que des lois et réglementations relatives au contrôle des exportations, aux sanctions financières et aux restrictions commerciales internationales pour les pays dans lesquels le Groupe opère.

Dans ce contexte, nos fournisseurs sont encouragés à mettre en place un système de veille réglementaire et un suivi rigoureux des évolutions réglementaires pour les marchés concernés.

Enfin, nos fournisseurs garantissent un échange transparent avec les organismes de contrôle et d'audit.

○ **Conservation de l'environnement**

Le respect de l'environnement est une nécessité et un levier de progrès.

NSF attend que les fournisseurs partagent ses engagements pour un environnement plus propre et sûr.

NSF encourage les initiatives pouvant permettre de réduire les impacts, en particulier par l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement.

Nos fournisseurs se doivent de respecter les lois, les règlements et normes en vigueur en France en matière d'environnement. Ils prennent des engagements afin de :

- Prévenir toute pollution,
- Réduire son empreinte carbone,
- Réduire et trier les déchets,
- Les déchets et émissions dans l'air et dans l'eau font l'objet d'un traitement adéquat.

○ Exigences d'intégrité professionnelle

- Le respect des clients :

Nos fournisseurs se doivent de mettre à l'honneur l'écoute et la satisfaction de ces clients.

Un système de management de la qualité suivant les référentiels ISO est mis en œuvre, permettant d'assurer la qualité de ses prestations et l'implication dans une démarche d'amélioration continue.

Nos fournisseurs communiquent de manière transparente avec ses clients et s'engagent à répondre à toute demande ou réclamation.

- La liberté du commerce et de la concurrence

Les relations commerciales de nos fournisseurs sont conformes aux règles du commerce et de la concurrence énoncées par la loi.

Nos fournisseurs agissent avec loyauté envers ses concurrents, dans le respect des lois applicables.

Tout collaborateur de nos fournisseurs s'interdit les ententes ou comportements qui pourraient être qualifiés de pratiques anticoncurrentielles.

- La lutte anti-corruption :

NSF ne tolère aucune forme de corruption ni de trafic d'influence. Ces pratiques sont illégales et en inadéquation avec ses valeurs.

C'est pourquoi nos fournisseurs ne doivent ni donner ni recevoir d'argent, de biens ou de commodités qui s'écartent des normes sociales avec ses partenaires commerciaux. En outre, nos fournisseurs ne s'engagent dans aucun acte considéré comme un avantage déraisonnable pour les autorités administratives.

Les cadeaux et les invitations de nos fournisseurs peuvent être considérés comme des expressions de courtoisie acceptables dans le contexte de bonnes relations commerciales, si leur portée et leur valeur sont limitées, données de manière ouverte et transparente, conformément à la législation locale.

- Le traitement et la confidentialité de l'information :

Toute relation loyale et intègre de nos fournisseurs avec ses partenaires nécessite de respecter les principes de confidentialité.

Nos fournisseurs s'engagent à collecter les informations obtenues dans le cadre de l'exécution des activités commerciales, de manière appropriée, conformément aux lois et règlements et aux règles internes à leur entreprise.

Tous les collaborateurs de nos fournisseurs doivent respecter la valeur de l'information communiquée par leurs partenaires commerciaux et traiter celles ayant un caractère confidentiel, dans le strict respect des mesures de sécurité mises en place.

Notre Code de Conduite vient formaliser l'ensemble des règles nous permettant de faire vivre en cohérence nos valeurs fortes ainsi que nos obligations légales avec nos fournisseurs et prestataires.

Nous devons tous veiller à la bonne application de ce dernier.

Nous encourageons un climat de dialogue permettant à chacun d'exprimer ses préoccupations concernant notre Code de Conduite.

Naoki TADENUMA
Président Directeur General

A blue ink signature of Naoki Tadenuma, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Jérôme DURAND
Directeur du site

A blue ink signature of Jérôme Durand, featuring a prominent vertical stroke and several horizontal strokes.